

EN DIRECT

## ASSURANCE MALADIE Les fraudeurs ne sont pas ceux que l'on croit

# 83% sont des professionnels

Marie-Claude Lagarigue Courval, chargée de la lutte contre les fraudes à la Caisse primaire d'assurance maladie du Calvados (CPAM), était l'invitée de l'émission "En direct", diffusée sur Tendence Ouest le mercredi midi (100.2 FM).

■ **Le Calvados est-il un département très touché par les fraudes ?**

"Il l'est comme tous les départements. Certaines années peuvent sembler hors-normes mais cela dépend de l'ampleur des fraudes qui sont détectées. D'année en année, les montants détournés par la fraude ont tendance à augmenter".

■ **Combien de fraudes ont été détectées en 2010 dans le département ?**

"161 dossiers ont abouti l'année dernière. Et nous estimons qu'en 2010, plus de 1 million d'euros ont été détournés par l'activité frauduleuse. À titre d'illustration, pour un seul professionnel de santé, nous avons atteint un préjudice de plus de 80 000€. C'est un cas heureusement exceptionnel".



■ *"La fraude provient surtout des établissements de santé, des médecins et des professionnels paramédicaux."*

■ **Quels sont les fraudes les plus répandues ?**

"La facturation d'actes de la part de médecins et de professionnels de la santé qui n'ont pas eu lieu et la falsification de pièces. La fraude est un préjudice pour l'ensemble de la communauté qui contribue au déficit financier de l'assurance maladie et de la protection sociale en général".

■ **Comment distinguez-vous la fraude de l'étourderie involontaire ?**

"Tout le travail des enquêteurs consiste à mettre en évidence le caractère intentionnel de la fraude. C'est un

long travail et nous n'aboutissons pas toujours".

■ **De quels moyens disposent les enquêteurs dans la lutte contre la fraude ?**

"Il utilisent toutes les bases de données de l'assurance maladie. Les incohérences apparaissent ainsi plus facilement. Ils peuvent aussi aller sur le terrain, recueillir des témoignages..."

■ **Qui sont les fraudeurs ?**

"Ce sont des assurés comme vous et moi, des employeurs, mais surtout des professionnels de santé. Pour ces derniers, nous avons les moyens de consta-

ter les évolutions d'activité atypiques et de détecter les surfacturations".

■ **Que risquent les fraudeurs ?**

"Nous pouvons poursuivre les fraudeurs au pénal, c'est-à-dire porter plainte devant le procureur de la République. Des peines très lourdes sont encourues. A minima, nous récupérons les sommes détournées. Rien que cela peut être très douloureux ! Et il existe aussi tout un dispositif de gradation de sanctions, depuis l'avertissement jusqu'à la possibilité de prononcer des pénalités, c'est-à-dire des amendes. En 2010, celles-ci correspondent à la somme de 15 000 € dans le Calvados".

■ **La fraude en chiffres**

. 17% seulement des fraudeurs du Calvados sont des assurés.

. 83% sont des professionnels de santé (médecins, infirmières par exemple, cliniques, hôpitaux, etc).

. Trois agents assermentés luttent contre la fraude à la CPAM du Calvados